

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2016

Le 05 décembre 2016, sur convocation régulière du Maire en date du 28 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Franck Vermot-Desroches et Jean-Charles Micallef.

**Patrice JEGO** a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Bernard Maisse souhaite revenir sur la dernière réunion de Conseil Municipal (28 octobre) et en particulier :

Sur la partie concernant le bassin de rétention - il précise qu'il est réceptif aux raisons de ne pas acheter les terrains du fait des futurs transferts de compétences mais il est interrogé par des Appuliens sur l'abandon de sa réalisation

Sur le dispositif anti-retour au niveau de la Lanterne, rue des Marronniers qui pour lui ne servirait à rien. Sur ce point, Franck Gibertini confirme qu'il faudrait un ouvrage plus conséquent.

Jean-Marc Bousset répond sur ces deux points :

Concernant le coude ou le clapet rue des Marronniers, il est étonné de cette remarque qui arrive seulement maintenant alors que ces travaux évoqués depuis 2012 (échanges B. Maisse/ M. Rabier riverain) figurent au budget de la régie d'assainissement préparé avec Bernard Maisse en qui il fait confiance pour ce qui concerne les solutions techniques en assainissement.

Concernant le bassin de rétention route de Miserey, le Maire répète que le bassin relèverait de la compétence GEMAPI-CAGB à partir de 2018 (échanges avec M. Josse de la CAGB) c'est pourquoi, pour lui, il est inutile d'acheter les terrains pour les entretenir en attendant la décision de la CAGB de réaliser le bassin de rétention ; de plus, le projet de réhabilitation de la Lanterne est relancé par le SICA – une réunion à laquelle tous les Conseillers Municipaux sont invités aura lieu le vendredi 13 janvier 2017.

Pour en finir sur ce sujet, concernant « l'abandon » du projet, le Maire fait état de son courrier adressé au GAEC Prétet pour avoir confirmation de leur position et qui rappelait les points du P.L.U concernant la décision de faire un bassin de rétention ; il fait lecture de la réponse de MM. Prétet qui ne « portent pas un refus catégorique sur le projet » mais souhaitent auparavant qu'une expertise soit faite sur la Lanterne.

Franck Gibertini rappelle que la commune a toujours souhaité cette expertise prévue par le SICA et tient à souligner qu'une rivière ne s'entretient pas aussi facilement que le GAEC Prétet peut le dire.

D'autre part, Franck Gibertini revient sur la fin du courrier de Messieurs Prétet évoquant la perte de confiance suite à différentes décisions du Conseil Municipal sur « les aménagements de sortie de route » « sens de circulation » et « essais provisoires » il déclare que le dialogue ne peut pas être constructif que « si cela marche dans les deux sens ».

En ce qui concerne les essais sur le sens de circulation, Marie-Agnès Guezet rappelle sa position lors de l'adoption du seul essai réalisé ; elle aurait souhaité qu'un deuxième essai soit fait même s'il y avait des retours positifs de la part de la plupart des Appuliens.

Elle espère que, lors de la réunion organisée par le SICA, les problèmes d'entretien du ruisseau par les riverains seront évoqués et que les travaux de réhabilitation de la Lanterne seront enfin lancés.

Pour terminer, le Maire demande à ceux qui souhaitent y assister de noter la réunion du **13 janvier 2017 à 18h, à Pelousey**. Une rencontre pourra ensuite être organisée avec le GAEC Prétet.

## 1- MEDIATHEQUE

Le Maire rappelle la conclusion du diagnostic sur la charpente de la mairie fait par le Cabinet Perrin et associés.

Suite à la réunion du 17 novembre avec M. Hery de la CAGB qui assiste la commune sur ce projet, un nouvel estimatif a été réalisé en incluant la réfection totale de la charpente. Le montant passe de 482 904 € à 589 368 € TTC.

La Région a retenu le projet de médiathèque et a accordé une aide de 51 044 € à condition de signer les premiers ordres de service avant le 31 décembre 2016.

Patrice Jego a contacté la CAGB et Madame Mariez propose une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques (subventionnés à hauteur de 50 %) ; si cette solution était retenue, le bâtiment serait BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Comme il l'a déjà expliqué aux bénévoles de la bibliothèque, le Maire pense que le projet pourrait être fait en deux temps : en 2017, changement de la charpente et de la couverture puis sur 2018/2019, les travaux de la médiathèque. Bien sûr, il explique qu'on ne sait absolument pas quelles subventions pourront être octroyées au final (surtout après les élections de 2017) alors qu'actuellement, on pourrait prétendre aux aides suivantes :

- Département 20 % sur les travaux/études et 24 % sur l'informatique
- DRAC\* 30 % sur les travaux/études et 50 % sur l'informatique
- FEADER 44 % si le bâtiment est BBC

\*La subvention DRAC serait accordée sous condition d'un emploi à temps complet pour l'agent communal de la bibliothèque (mi-temps actuellement)

Franck Gibertini et Bernard Maisse se demandent si la commune aura les moyens de faire une médiathèque car des travaux de voirie et de sécurité devront être réalisés suite à la construction du groupe scolaire.

Sur question de Bernard Maisse au sujet du financement du groupe scolaire, Jean-Marc Bousset confirme que toutes les réponses ne sont pas encore parvenues et qu'il relance régulièrement les financeurs tels que la Préfecture pour la DETR (de 22 à 30 %) ; il rappelle que les emprunts ont été contractés dans de bonnes conditions et qu'il a déjà eu des contacts d'organismes intéressés pour acheter le bâtiment actuel du groupe scolaire.

William Schwob pense qu'il faut effectivement réaliser la charpente en 2017 et qu'en attendant l'installation dans la future médiathèque, les locaux disponibles après le déménagement des écoles pourront accueillir la bibliothèque.

Patrice Jego rappelle toutefois les contraintes liées à l'accessibilité dans les lieux publics mais il est favorable, lui aussi, à la solution de Jean-Marc Bousset de réaliser en deux phases : charpente sur l'exercice 2017 puis les travaux de la médiathèque.

Jeannine Druot a les mêmes craintes que Sandra Fallaix par rapport aux aides potentielles mais elle rappelle que tout avait été prévu lors des travaux de la mairie (ascenseur, chaufferie, arrivées des réseaux à l'étage...) en vue de l'installation d'une médiathèque. Sandra Fallaix demande également de réfléchir aux économies qui pourraient être faites sur ces travaux.

Le Maire ayant demandé de passer au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de réaliser la charpente de la mairie en 2017 ; l'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques pourrait être lancée rapidement.

## **2- GROUPE SCOLAIRE – MARCHES POUR 18 LOTS**

Le Maire donne la parole à William Schwob, Président du SIVOS pour faire le point sur l'ouverture des offres portant sur les 18 lots.

L'ouverture des offres du 17 novembre 2016 ayant donné un montant de travaux supérieur de 10 % par rapport à l'estimatif (environ 300 000 € de plus); des négociations ont été menées par Ebo Consult, JV Ingénierie et Archi + Tech et ont porté leurs fruits puisque, lors de la dernière réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016, 200 000 € « d'économie » peuvent être réalisés, sans pour autant retoucher le projet.

La seule modification importante est l'ossature bois des préaux alors qu'une charpente métallique était prévue (lot 5 déclaré sans suite). La toiture végétalisée sera peut-être abandonnée.

Sur proposition du maître d'œuvre, deux lots ont été validés : n° 2 à Franky Fondation pour les pieux et n° 14 à Install'Nord pour l'aménagement cuisine. Jean-Marc Bousset fait remarquer qu'il fallait au moins un ordre de service pour l'aide de 300 000 € relevant de la Région (au titre des BTP)

Tous les autres lots sont soumis à une renégociation à remettre pour le 12 décembre 2016 et pourront être validés le 16 décembre.

Suite aux réunions de concertations, les demandes des utilisateurs ont pratiquement toutes été validées, la dernière étant l'augmentation de la surface de préau.

William Schwob tient à faire remarquer la qualité de travail de l'A.M.O (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage).

Comme annoncé dans l'Appulien, une présentation du projet sera faite aux Appuliens lors de la présentation des vœux du Conseil Municipal, le 7 janvier 2017.

## **3- SIEVO – ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES**

DCM 03-a-05122016

Bernard Maisse informe que les communes de Valay (313 abonnés) et Venère (110 abonnés) ont sollicité leur adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Le comité Syndical a donné un avis favorable à l'unanimité et demande aux communes adhérentes de se prononcer sur l'adhésion de ces communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à l'adhésion de ces deux communes.

#### **4- DECHETS SAUVAGES – AUGMENTATION DU MONTANT DES AMENDES**

DCM 04-a-05122016

Le Maire rappelle qu'en 2012, suite à la mise en place de la redevance incitative, le Conseil Municipal a mis en place une facturation concernant les interventions pour évacuer les déchets sauvages.

- 120 € pour l'enlèvement de dépôts sauvages sur les lieux publics
- 300 € pour verbaliser les personnes qui déposent des gravats, matériaux et déchets verts.

Les incivilités étant de plus en plus nombreuses, le Maire propose d'augmenter le montant de ces amendes.

Après un court débat, les nouveaux montants des amendes sont les suivants :

- 300 € pour l'enlèvement de dépôts sauvages sur les lieux publics (vote à l'unanimité)
- 600 € pour les dépôts de gravats, matériaux et déchets verts par 11 voix pour et 6 contre qui souhaitaient un montant plus élevé (Agnès Bas, Franck Gibertini, Eric léonard, Bernard Maise, Véronique Magaud et William Schwob)

#### **5- FORET COMMUNALE**

##### **Arrêté d'interdiction des véhicules à moteur sur la route forestière, sauf dérogation**

Ayant constaté des vols de bois, l'agent de l'O.N.F, M. Metz, a demandé qu'un arrêté soit pris pour interdire la route forestière à tout véhicule à moteur.

Une dérogation pourra être accordée par le Maire aux personnes qui doivent retirer le bois qu'elles ont acheté (dans ce cas, elles se muniront de l'autorisation établie par la mairie)

##### **Vente de bois sur pied – inscriptions**

Comme annoncé lors de la réunion du 30 septembre dernier, 160 stères seront proposés aux affouagistes qui souhaitent acheter du bois sur pied, au prix de 8 € le stère.

**Les inscriptions sont ouvertes dès à présent au secrétariat de mairie et seront closes le 10 janvier 2017.**

Bernard Maise informe que le bois sera partagé, à part égale, entre les demandeurs et pourra être mis à disposition en février 2017.

Le bois se situe dans les parcelles 12 (150 stères) et 16 (10 stères), à Chanois.

#### **6- NOM DE RUES DU LOTISSEMENT LA CABORDE**

Le Maire demande que des noms soient attribués aux deux rues du futur lotissement Nexity « La Caborde ».

Après un rapide tour de table, les noms suivants sont actés, à la majorité :

- Rue principale : rue des Champs Chantés
- 2<sup>e</sup> rue : rue de Bongrain

## **7- GROUPEMENT DE COMMANDES – CAGB**

DCM 07-a-05122016

La commune a adhéré au dispositif de groupement de commandes permanent proposé par la CAGB.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 15 nouvelles communes vont rejoindre le Grand Besançon ; pour permettre à ces communes ainsi qu'à des syndicats scolaires (dont le SIVOS de la Lanterne) d'adhérer au groupement de commandes, un avenant à la convention doit être établi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, se prononce favorablement et approuve l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commandes permanent modifiant la liste originelle des membres. Il autorise le Maire à signer cet avenant.

## **8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Situation financière de la commune et de la régie d'assainissement**

Le Maire distribue une vue d'ensemble des chapitres de fonctionnement et un détail par opération pour l'investissement (situation au 5 décembre).

#### Régie d'assainissement

- Dépenses de fonctionnement	64 992.95 €
- Recettes de fonctionnement	371 462.22 €

La vidange de bassins de la rhyzosphère a été réalisée pour 18 033.52 € et la reprise des avaloirs de la rue de Gray pour 12 126 €

Dépenses d'investissement	9 391.13 €
Recettes d'investissement	174 942.44 €

#### Commune

- Dépenses de fonctionnement	804 102.90 € soit 73 % du montant prévu
- Recettes de fonctionnement	1 071 602.98 € soit 97.2 % du montant prévu
- Dépenses d'investissement	191 653.33 €
- Recettes d'investissement	401 505.07 €

Outre les remboursements d'emprunts, les dépenses d'investissement comprennent principalement : la 2<sup>e</sup> participation pour le rond-point de la zone artisanale pour 31 508 € son aménagement pour 6 698 € l'achat de panneaux (limitation 30 et autres) et bornes lumineuses pour 7 092 € des caméras pour l'aire de jeux pour 6 650 €

### **Colis distribués aux + 75 ans**

Jeannine Druot rappelle que des « colis de Noël » seront offerts aux personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu assister au repas de septembre.

Les Conseillers Municipaux se chargeront de la distribution.

En ce qui concerne Ages et Vie, deux paniers garnis (champagne, madeleines, papillotes, mandarines) seront déposés pour les 14 logements

### **Recrutement poste secrétariat**

Le Maire informe que 5 personnes seront reçues pour un entretien le 14 décembre 2016 ; en vue du recrutement d'un rédacteur. Il rappelle que le jury est composé de Madame Grevillot du service recrutement du centre de gestion du Doubs et de la Municipalité (Maire/adjoints).

### **Etude sur la stabilité du talus rue d'Emagny**

Bernard Maisse donne les conclusions de B3G2 mandaté pour faire un diagnostic sur ce secteur. Les résultats des sondages et essais ont fait apparaître la présence de terrains argileux sous consolidés jusqu'à des profondeurs de 4 mètres au pied du talus et de 6 à 7 mètres au niveau de la chaussée.

Les travaux de consolidation à envisager paraissent difficiles : travaux importants avec répartition de gabions après décapage et semelle en grave calcaire.

Sachant qu'il n'y a pas de risque et que la solution apportée ne serait pas définitive au niveau des mouvements de tassements, il y aura une surveillance du secteur.

Bernard Maisse fait d'ailleurs remarquer que la partie qui pourrait se décrocher serait la partie qu'il faudrait, de toutes façons, retirer pour les travaux.

### **Réhabilitation du lavoir rue de Gray**

Franck Gibertini indique que, suite à l'article paru dans l'Est Républicain sur les travaux du lavoir, il a été interpellé par des Appuliens qui souhaitent connaître le coût des travaux en cours.

Le Maire donne les informations sur les devis signés (prix TTC):

- Maçonnerie 3 702 €
- Electricité 4 200 €
- Etanchéité, pompe 2 528 €

Le Maire rappelle que des subventions ont été accordées pour cette réhabilitation (25 % par l'Etat et 15% par la CAGB)

D'autre part, Franck Gibertini demande, comme il s'en est entretenu avec Bernard Maisse, la possibilité de récupérer la pompe à eau de la rue de la Perrouse et de l'installer dans ce lavoir. Le Maire pense qu'il vaut mieux la réhabiliter à l'endroit où elle se trouve ;

### **Vol dans la zone d'activités**

Eric Léonard indique que l'entreprise Remy Aménagement a été cambriolée dans la nuit du lundi 28 novembre (camion benne, tailles haies, perceuses) dans son entrepôt situé dans la zone d'activités.

Les caméras de surveillance ont été mises hors d'usage.

Remy Aménagement a adressé cette information à la commune, à la SEDD et au SMAIBO pour réfléchir à une solution et demander que l'éclairage soit laissé toute la nuit.

Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition qui irait à l'encontre de la décision prise d'arrêter l'éclairage dans toute la commune de 11h30 à 5h surtout que, comme le signale Bernard Maisse, ses matériaux sont stockés derrière le bâtiment qui ne serait, de toutes façons, pas éclairé.

Certains Conseillers Municipaux citent des entreprises de la commune qui éclairent elles-mêmes leurs dépôts.

### **Réunion des Maires le 2 décembre 2016**

Le Maire fait un rapide compte-rendu de la réunion :

Le SDIS est intervenu pour donner les nouvelles normes en matière de sécurité incendie,

Le Département a donné les actions de C@P25; en particulier sur la mise en place et la

maintenance des logiciels e-magnus qui devient payante pour les collectivités (0.30 €/habitant/an)

La CAGB facturera 2.50 €/habitant/an pour le Conseil en Energie Partagée et l'Assistance à

Maîtrise d'Ouvrage.

### **Réunions assainissement, Lanterne**

- Le lundi 12 décembre à 18h30 à Pirey : réunion pour le transfert de compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la CAGB
- Le vendredi 13 janvier à 18h à Pelousey : réunion du SICA pour les travaux sur la Lanterne.

### **CCAS**

Jeannine Druot rappelle aux membres du CCAS, la prochaine réunion le :

- Le Jeudi 5 janvier à 18h 30 en mairie

